

## INVENTAIRE DU BOCAGE – COMMUNE DE L’HUISSERIE

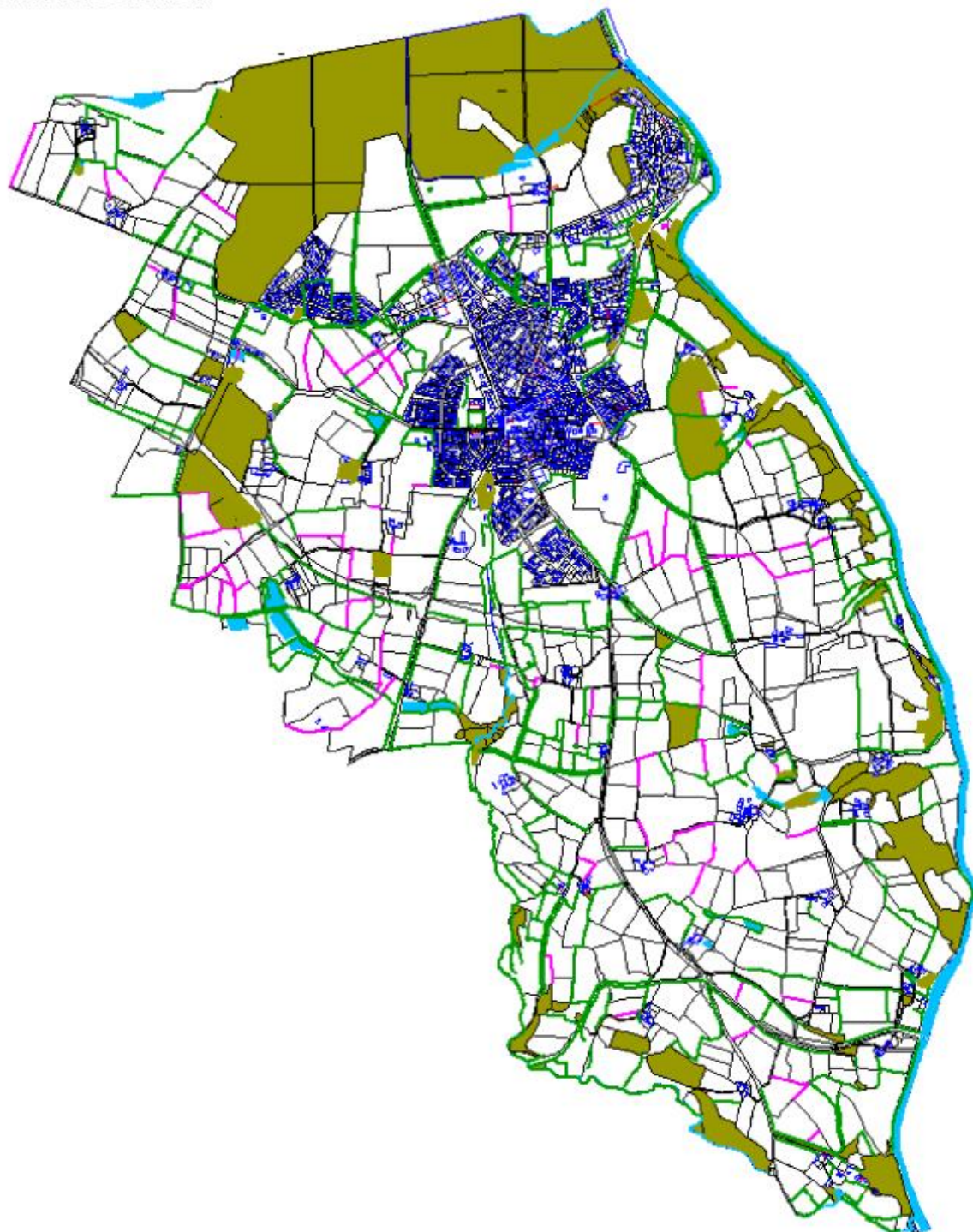
Les haies ont fait l’objet d’un recensement spécifique. Le protocole mis en œuvre fut le suivant :

<b>Localiser les haies</b>	<b>Photo interprétation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage sur photo aérienne,</li> <li>• Croisement des données géolocalisées :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Courbes topo,</li> <li>○ Réseau viaire,</li> <li>○ PDIPR,</li> <li>○ Cadastre,</li> <li>○ Sièges d’exploitation,</li> <li>○ Recensement des zones humides,</li> <li>○ Réseau hydrographique</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Validation terrain par les membres du groupe de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des données cartographiques,</li> <li>• Localisation des modifications à apporter</li> </ul>
<b>Caractériser les haies Selon 6 statuts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Haie sur talus participant la régulation des eaux de ruissellement,</li> <li>• Haie le long des chemins de randonnée,</li> <li>• Haie le long des voies,</li> <li>• Haie en limite de tissu urbanisé,</li> <li>• Haie en limite de zone humide, de cours d’eau</li> <li>• Autres haies</li> </ul>	
<b>Débattre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner les haies méritant d’être préservées au titre du L 123.1.7 du code de l’urbanisme, à partir des critères prioritaires.</li> </ul>	
<b>Concerter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la méthodologie aux exploitants agricoles</li> <li>• Validation définitive de la carte au cours d’ateliers avec les exploitants agricoles (1 atelier par secteur géographique).</li> </ul>	
<b>Valider et insérer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation de la carte,</li> <li>• Intégration dans le zonage pour les haies relevant du L 123.1.7</li> <li>• Capitalisation du réseau global pour localiser les connexions biologiques en associant haies, réseau hydrographique, réseau de bois, zones humides.</li> </ul>	

Les « statuts » des haies ne présentent pas tous un intérêt « environnemental ».

	Intérêt environnemental		Intérêt paysager	
Haie sur talus participant la régulation des eaux de ruissellement,	fort	Régule des eaux de pluie Limite l’érosion Corridor biologique de petite faune	fort	Etagement de la végétation
Haie le long des chemins de randonnée,		Réservoir de nourriture, habitat naturel, bioclimatisme, réservoir de bois-énergie	fort	Paysage « immédiat », relation avec la « nature »
Haie le long des voies,		Réservoir de nourriture, habitat naturel, bioclimatisme, réservoir de bois-énergie	fort	Paysage perçu participant à la « façade sociale » de la commune
Haie en limite de tissu urbanisé,		Réservoir de nourriture, habitat naturel, bioclimatisme, réservoir de bois-énergie	fort	Absorbe les masses bâties, interface entre deux paysages
Haie en limite de zone humide, de cours d’eau	fort	Micro-climat Réservoir de biodiversité Maintien des berges	fort	Etagement de la végétation Lecture du réseau hydrographique
Autres haies		Réservoir de nourriture, habitat naturel, bioclimatisme, réservoir de bois-énergie		Paysage bocager

Résultat du recensement.



#### Recensement des haies

**Haies** : haies à préserver (haies le long des cours d'eau et des zones humides, haies parallèles aux courbes de niveaux, haies le long des chemins, des limites urbaines ou des voies).

**Haies** : autres haies du bocage ne faisant pas l'objet d'une protection spécifique.

La protection porte principalement sur les haies présentant un intérêt environnemental fort, doublé d'un réel paysager. Certaines haies appartenant à la catégorie « autres haies » sont identifiées comme à préserver suite au travail partenarial entrepris avec les exploitants.